

- Destinataires :** Prescripteurs et prestataires de l'aide médicale à mourir (Médecins et Infirmières Praticiennes Spécialisées)
Tous les professionnels de la santé
- Expéditeurs :** Dre Martine Leblanc, Directrice médicale et des services professionnels
Luc Legris, Directeur adjoint des services multidisciplinaires, volet pratique professionnelle
Sabrina Sanzari, Cheffe adjointe du département de pharmacie, responsable du comité des ordonnances et protocoles
- Date :** 16 janvier 2025
- Objet :** **Mise à jour du Protocole Interdisciplinaire de l'Aide Médicale à Mourir (AMM) - PIDOIP-CEMTL-00125**
-

Bonjour,

Le protocole interdisciplinaire de l'aide médicale à mourir (AMM) (**PIDOIP-CEMTL-00125**) a été révisé ainsi que l'aide-mémoire pour les professionnels et le dépliant d'information pour l'utilisateur. Cette mise à jour intègre les modifications aux modalités de l'AMM prévues dans la Loi du Québec concernant les soins de fin de vie et la Loi modifiant le Code criminel du Canada depuis la mise en vigueur du PIDOIP-CEMTL-00125 en 2015.

Aucune modification n'a été apportée à l'ordonnance individuelle préformatée (OIP-CEMTL-00125) de l'AMM et aux registres des trousse d'AMM qui avaient déjà été mis à jour.

Vous trouverez des informations utiles et les documents suivants dans l'Intranet à [Soins et services / Services professionnels / Soins de fin de vie](#)
(lien : <https://intranet.cemtl.rtss.qc.ca/index.php?id=549>)

- Protocole interdisciplinaire de l'aide médicale à mourir (AMM);
- Formulaire de demande de l'AMM;
- Formulaire pour l'avis du second médecin (ou IPS) consulté ;
- Formulaire de consentement en cas de perte d'aptitude;
- Ordonnance individuelle préformatée (OIP) de l'AMM;
- Registres des trousse d'AMM;
- Aide-mémoire pour les professionnels;
- Dépliant d'information pour l'utilisateur.

Ces documents sont également disponibles dans Ordonix. La nouvelle version des documents doit être utilisée dès maintenant et toutes les copies papier doivent être remplacées par ces nouvelles versions.

Il est important de noter que le PIDOIP-CEMTL-00125 n'inclut pas le volet de demande anticipée d'aide médicale à mourir. Ce volet fera l'objet d'un protocole distinct (à venir).

Nous vous remercions pour votre collaboration.

